



## AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 14 avril 2020 à 19 h 30, à la salle Saint-François-Xavier (église), située au 994, rue Principale, à Prévost, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2020-0014
Adresse :	1294, rue du Nord
Lot :	2 225 365 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser que trois (3) logements de l'habitation trifamiliale soient tous localisés à partir du rez-de-chaussée au lieu que les trois (3) logements soient superposés ou deux logements sur un même étage et un superposé ou vice versa;</li> <li>▪ Autoriser l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur maximale à la rue de 8,53 mètres, au lieu d'une largeur à la rue de 6 mètres;</li> <li>▪ Autoriser que le lot d'accueil pour une habitation ait une profondeur de 24,58 mètres au lieu de 30 mètres. Le lot à d'accueil à une superficie et une largeur conforme à la réglementation. Le lot a déjà un découpage ayant ces dimensions.</li> </ul>
Numéro :	DM-2020-0016
Adresse :	1054, rue du Curé-Papineau
Lot :	2 225 821 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser l'aménagement d'une garçonnière au rez-de-chaussée de la résidence, au lieu d'être aménagée au sous-sol de la résidence, tel que prescrit dans réglementation. Des travaux d'agrandissement du bâtiment permettront la mise en place de la garçonnière.</li> </ul>

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure lors de ladite séance du Conseil municipal du 14 avril 2020.

Donné à Prévost, ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2020.

Caroline Dion, notaire  
Greffière  
Service des affaires juridiques